

NOUVELLES DU TERRAIN - NOTRE NOUVEAU PARTENAIRE ACCIÓN ECOLÓGICA

QUAND LA NATURE A DES DROITS

En début d'année, Action Solidarité Tiers Monde a démarré un nouveau partenariat en Equateur avec Acción Ecológica, une des plus importantes organisations environnementales en Amérique latine. Elle a été fondée en 1986, lorsque deux groupes universitaires équatoriens ont uni leurs forces : l'un composé de trois femmes spécialisées en communication et l'autre formé par plusieurs biologistes qui ont réalisé un documentaire sur les problèmes écologiques. L'ONG milite pour la protection de la forêt vierge amazonienne et la défense de la souveraineté alimentaire. L'Equateur est le seul pays au monde avec la Bolivie à avoir reconnu constitutionnellement les droits de la nature. Ils ont été ancrés dans sa constitution en 2008. Malgré le fait que préserver l'environnement est un droit, celui-ci n'est toujours pas mis en application. Et la pression sur l'environnement, les personnes et communautés est toujours présente.

Selon la Constitution équatorienne, la nature a le droit d'être défendue et toute personne a le devoir de la défendre. Pour leur part, les peuples et les communautés ont également des droits spécifiques reconnus dans le texte constitutionnel. L'évidence d'une relation différente entre les peuples autochtones et la nature a été très importante pour le développement des droits de la nature. Il a même énoncé plusieurs droits de la nature dont le droit à l'existence et le droit d'avoir des défenseurEs. Au mépris des droits constitutionnels, les territoires, subissent aujourd'hui encore et toujours de fortes pressions principalement dues aux projets d'extraction (pétrole et mines) et de l'agro-industrie, qui essaie d'introduire des cultures transgéniques.

Ces activités représentent des dangers qui pèsent sur les personnes et l'environnement. Ils détruisent les écosystèmes touchant des milliers de personnes qui dépendent dans leur vie de tous les jours de la nature. La violence avec laquelle ces projets d'envergure sont imposés a augmenté. Un gigantesque appareil de propagande des entreprises et des États a fait naître l'idée qu'il s'agit d'activités indispensables pour les pays, qu'elles génèrent des bénéfices pour la population et que leur impact peut être contrôlé.



Acción Ecológica a lutté pendant plusieurs années pour préserver le parc naturel Yasuni, déclaré réserve de la biosphère par l'UNESCO en 1989. Faute d'avoir reçu assez d'argent de la communauté internationale pour la non-exploitation du pétrole dans le parc, le président Rafael Correa avait finalement décidé en 2013 d'autoriser cette exploitation. La lutte de notre partenaire en faveur d'une communauté Shuar, qui devait être délogée lui a valu sa dissolution par décret du Ministère de l'Intérieur en 2016.

Notre partenaire a dénoncé à plusieurs reprises l'impact que ces activités ont sur la vie et la culture des peuples indigènes de la région amazonienne ainsi que sur la nature.

Pour cette raison, il a dû faire face à des menaces de mort, des attaques, des tentatives d'assassinat, des campagnes de diffamation, des tentatives de dissolution et autres. Selon Ivonne Yanez, une des cofondatrices d'Acción Ecológica, le virage répressif a commencé dès 2009 lorsque l'organisation et la confédération kichwa de l'Équateur (Ecuarrunari), l'une des principales organisations indigènes, ont organisé des marches contre les projets de loi sur les mines. Un décret présidentiel voté sous le gouvernement Correa permettait alors de dissoudre une organisation de la société civile si elle porte atteinte à la sécurité ou aux intérêts de l'État. C'était la première fois que notre partenaire faisait face aux menaces de dissolution de l'organisation.

En 2016, notre partenaire fait une nouvelle fois face à la menace de fermeture et de dissolution de la part du gouvernement qui cède aux pressions des multinationales chinoises parce que Acción Ecológica soutenait alors le peuple Shuar. Aujourd'hui la tension reste vive.



L'industrie extractiviste cause des dégâts irréparables pour les écosystèmes et les communautés locales.

Quand la nature a des droits

" Afin de renforcer les capacités de protection de droits des populations indigènes, nous travaillons avec le Bureau pour la Défense de la Nature et des Droits d'Acción Ecológica", explique Gabriela Cáceres, notre responsable de projets en Amérique latine. "Entre 2017-2018 des audiences territoriales et thématiques ainsi que des processus de vérification des impacts ont été menés dans différents territoires affectés ou menacés par des mégaprojets. Le processus de ce qui a été nommé la **Route de la Vérité et de la Justice pour la Nature et les Peuples** a pour objectif de mettre en évidence les effets réalisés au cours des 10 dernières années sur les 3 sujets des droits reconnus par la Constitution : les individus, les communautés et la nature ", rajoute-t-elle. Ces audiences sont des rencontres auxquelles participent la population touchée, le monde académique, les juristes et les organisations sociales. Ils expriment leur vécu et échangent afin de trouver une solution aux problèmes engendrés par les activités extractives en terme de droits humains et de la nature. Le lien entre ces droits est fondamental, et une formation y est d'ailleurs consacrée. " Nous souhaitons contribuer à la dissémination de la notion des droits de la nature et de leur défense. L'objectif est de soutenir notre partenaire dans la promotion d'un débat plus large sur les droits de la nature, c'est un concept pionnier tant au niveau juridique que social ", souligne Gabriela. "En outre, il est important que les populations puissent avancer maintenant dans la réparation là où il y a déjà des impacts négatifs".

L'accent mis sur les défenseurs des droits devra également permettre de diffuser le cadre international de protection et de rendre visibles les coûts de ce développement qui porte préjudice à la nature et aux personnes.

Défendre la vie et la terre n'est pas seulement un droit, c'est un devoir.



Nous vivons dans un pays marqué par les conflits environnementaux, que ce soit autour de l'exploitation pétrolière dans des régions comme Yasuni, ou de l'exploitation minière dans la cordillère du Condor, ou encore des projets d'agrocombustibles dans nos forêts sèches. Ceci est un assaut aux territoires où la nature vit sous la protection de ses gardiens qui nous appellent à la participation, à la solidarité et à la dénonciation; appel auquel nous continuerons de répondre avec notre contribution intellectuelle et politique, avec notre présence dans la rue et dans la construction d'espaces de travail partagés pour affronter les différentes causes et formes d'agression.

Acción Ecológica, 2017



Notre partenaire a également soutenu la communauté des Waoranis qui ont remporté en avril 2019 une bataille juridique pour protéger leur territoire contre les intérêts pétroliers en Amazonie équatorienne : 8.000 km2 de jungle, une petite partie de l'Amazonie équatorienne.